

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : IPCO Kordivo
N° De Code du Produit : 35437
Utilisation du produit : Produits agrochimiques/Fongicide
Fabricant/Fournisseur : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE
945, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7
www.ipco.ca
Entrée en vigueur : février 26, 2025
Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques : Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux
Aucun
Toxicité aiguë (inhalation) : Catégorie 4
Lésions oculaires/irritation oculaire : Catégorie 2A
Dangers pour l'environnement : Aucun
Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : ATTENTION
Mentions de danger: Nocif par inhalation. Peut irriter les yeux. Peut irriter la peau. Toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence: TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.
Nocif par inhalation. Peut irriter les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres.

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% poids
Azoxystrobine	131860-33-8	13,5 à 14,9
Prothioconazole	114311-32-9	13,5 à 14,9

Les autres ingrédients sont considérés comme non dangereux.

4 : PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : février 26, 2025

PCP#35437

Page 1 de 6

	empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux:	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements:	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation :	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Conseils généraux :	Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs:	Brouillard d'eau, mousse, dioxyde de carbone ou poudre chimique.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :	Il peut s'avérer nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire si le produit est impliqué dans un incendie, particulièrement dans des espaces clos. EMPÊCHER L'EAU AYANT SERVI À MAÎTRISER L'INCENDIE D'ATTEINDRE LES ÉGOUTS OU LES COURS D'EAU.
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :	Si de l'eau est utilisée pour combattre l'incendie, la contenir avec des digues afin d'empêcher le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Éliminer ultérieurement l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie.
Produits de décomposition dangereux (en cas d'incendie):	Si le produit est impliqué dans un incendie ou exposé à une chaleur extrême, il peut dégager de la fumée et des vapeurs dangereuses.

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles:	Porter un équipement de protection approprié pour la situation. Consulter la Section 8 pour des informations sur l'équipement de protection individuelle. Si le produit s'est asséché et qu'il est possible que de la poussière soit générée, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Précautions relatives à l'environnement :	Ne PAS contaminer les barrages, rivières ou ruisseaux, ou tout autre plan d'eau avec le pesticide ou le récipient usagé.
Méthodes pour le confinement:	Endiguer le déversement à l'aide de matière absorbante ou imperméable comme de la terre, du sable ou de l'argile. Recueillir la matière d'endiguement et l'absorbant contaminés dans un récipient en vue de leur élimination.
Méthodes pour le nettoyage et l'élimination :	Contenir le déversement et l'absorber avec de l'argile, du sable, de la terre ou une matière absorbante exclusive (comme de la vermiculite). Recueillir le produit déversé et les déchets dans un récipient refermable à ouverture par le haut en vue de leur élimination. Consulter la Section 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION pour obtenir de plus amples renseignements.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention :	Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous
---------------	--

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : février 26, 2025

PCP#35437

Page 2 de 6

les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives.

Stockage :

Stocker le produit à l'écart de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Tenir à l'écart de l'ensoleillement direct. Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue, ou de toute autre source de chaleur. Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation. Bien agiter avant l'emploi et si le produit a été entreposé depuis plus d'un an. Entreposer le contenant fermé de manière étanche à l'écart de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, des semences, des engrais et des plantes. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. Conserver dans le contenant d'origine pendant l'entreposage.

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie :	Manipuler dans des endroits bien ventilés; la ventilation naturelle est généralement adéquate.
Protection des yeux/du visage:	Porter un équipement de protection des yeux (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
Protection de la peau :	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
Protection des voies respiratoires:	Non requise en temps normal. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.
Mesures d'hygiène générales:	Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

Lignes directrices d'exposition :

Composant	TWA*	STEL**
Azoxystrobine	NE	NE
Prothioconazole	NE	NE

*TWA (moyenne pondérée dans le temps), 8 heures, sauf indication contraire.

**STEL = Limite d'exposition de courte durée NE = Non établie

Consulter l'étiquette de produit approuvée pour de plus amples renseignements sur le contrôle de l'exposition.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Remarque :	Ces données physiques représentent des valeurs typiques, mais elles peuvent varier d'un échantillon à un autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie ou comme des spécifications. Si aucune valeur n'est établie pour la préparation, la valeur indiquée est la valeur la plus pertinente des principaux ingrédients.
Apparence (état physique, couleur, etc.) :	Liquide blanchâtre opaque
Odeur:	Inodore
Seuil de l'odeur:	Non disponible
pH :	5,16
Point/intervalle de fusion/	Sans objet

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : février 26, 2025

PCP#35437

Page 3 de 6

point de congélation :	
Point/intervalle d'ébullition:	Non disponibles
Point d'éclair:	>99,2 °C
Taux d'évaporation:	Non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet
Tension de vapeur:	Non disponibles
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative:	1,054 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité:	Miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Kow Log P = 2,5 pour l'azoxystrobine et 4,05 pour le prothioconazole à 20 °C
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Viscosité, cinématique:	534,7 cS (20 °C); 1 534,9 cS (40 °C)

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Pas réactif.
Stabilité chimique :	Ce produit est stable dans des conditions de manutention et d'entreposage normales.
Possibilité de réactions dangereuses:	La polymérisation dangereuse ne se produira pas. Aucune réaction dangereuse si le produit est stocké et manipulé comme prévu/indiqué.
Conditions à éviter:	Éviter toutes les sources d'inflammation : chaleur, étincelles, flamme nue. Éviter l'exposition prolongée à des chaleurs extrêmes. Éviter les températures extrêmes.
Substances incompatibles :	Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
Produits de décomposition Dangereux :	Aucun produit de décomposition dangereux si le produit est stocké et manipulé comme prévu/indiqué.

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Inhalation, contact oculaire et cutané.
Contact oculaire:	Peut provoquer une irritation des yeux. Les vapeurs et les brouillards peuvent provoquer une irritation.
Contact cutané:	Peut irriter la peau.
Inhalation:	Nocif par inhalation selon les études de toxicité.
Ingestion:	Nocif en cas d'ingestion.
Effets retardés, immédiats et chroniques d'une exposition:	Le contact fréquent ou prolongé avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.
Données toxicologiques:	DL50 orale aiguë (mg/kg) 1 750 (rat) DL50 cutanée aiguë (mg/kg) >5 000 (rat) CL50 par inhalation aiguë (mg/L) Rat, 4 h : 1,24 Corrosion/irritation cutanée Légèrement irritant pour la peau Lésions oculaires graves/irritation oculaire (lapin) Minimalement irritant pour les yeux Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisant cutané par contact
Génotoxicité:	Les essais de mutagénicité n'ont révélé aucun potentiel génotoxique.
Cancérogénicité:	Ce produit n'a pas été testé. Les informations découlent des propriétés des composants individuels. Les résultats de diverses études menées sur des animaux n'ont révélé aucun effet cancérogène.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : février 26, 2025

PCP#35437

Page 4 de 6

Toxicité pour la reproduction :	Ce produit n'a pas été testé. Les informations découlent des propriétés des composants individuels. Les résultats d'études menées sur des animaux n'ont révélé aucun effet nocif pour la fertilité.
Tératogénicité:	Ce produit n'a pas été testé. L'azoxystrobine et le prothioconazole n'ont pas de pouvoir tératogène.

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:	Données sur l'azoxystrobine : DL50 chez le colin de Virginie et le canard colvert : >2 000 mg/kg CL50 (96 h) chez la truite arc-en-ciel : 0,47 mg/L CL50 (96 h) chez le crapet arlequin : 1,1 mg/L CL50 (96 h) chez le mené tête-de-mouton : 0,66 mg/L CE50 (48 h) chez la Daphnia : 0,28 mg/L CE50 (120 h) chez les algues (<i>Selenastrum capricornutum</i>) : 0,12 mg/L DL50 chez les abeilles : orale >25 µg/abeille; contact >200 µg/abeille Données sur le prothioconazole : DL50 chez le colin de Virginie : >2 000 mg/kg CL50 (96 h) chez la truite arc-en-ciel : 1,83 mg/L CL50 (48 h) chez la Daphnia : 1,3 mg/L CE50 chez les algues (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) : subchronique = 1,1 mg/L Abeilles : Pas nocif
Évolution dans l'environnement :	Se dégrade rapidement dans le sol. Ne se bioaccumule pas.

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Données sur l'élimination:	Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. Le produit doit être éliminé conformément à la réglementation fédérale, provinciale/territoriale et locale. Ne pas utiliser ce récipient à d'autres fins. S'il y a lieu, renvoyer le récipient conformément aux programmes de réutilisation. S'il s'agit d'un récipient recyclable, éliminer le récipient à un point de collecte des récipients. Communiquer avec le distributeur local, le détaillant ou la municipalité pour connaître l'emplacement du point de collecte le plus près. Avant d'aller y porter le récipient, rincer le récipient vide trois fois ou le rincer sous pression et ajouter les rinçures au réservoir de pulvérisation. Rendre le récipient vide inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte des récipients dans votre région, éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
----------------------------	---

14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Description du TMD canadien (routier et ferroviaire):	UN3082, matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a., (prothioconazole, azoxystrobine), 9, III, polluant marin L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption pour la documentation et les indications de danger seulement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire.
Description du DOT des États-Unis:	
<119 gallons par emballage monté:	Non régi.
≥119 gallons par emballage monté:	UN3082, matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a., (prothioconazole, azoxystrobine), 9, III, polluant marin

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : février 26, 2025

PCP#35437

Page 5 de 6

IMDG:	UN3082, matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a., (prothioconazole, azoxystrobine), 9, III, polluant marin
IATA:	UN3082, matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a., (prothioconazole, azoxystrobine), 9, III, polluant marin
	Indication de danger pour l'environnement : Oui

15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Numéro d'enregistrement de *la Loi sur les produits antiparasitaires* : 35437

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations relatives aux dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les informations relatives aux dangers exigées sur l'étiquette du produit antiparasitaire :



ATTENTION POISON
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

Exempté du SIMDUT.

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Date de revision:	février 26, 2025 (Nouvelle FDS)
Avis:	Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : février 26, 2025

PCP#35437

Page 6 de 6